

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 19 mars 2007 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Mario Lasalle

**R 060-2007**

**Programme d'assistance financière pour l'organisation de la Fête Nationale 2007**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser Annie Loyer, directrice des loisirs, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2007.

**ADOPTÉ**

**R 061-2007**

**Programme Carrière Été 2007 - Surveillants/guides aux parcs du Moulin-Fisk et du Trou-de-Fée**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser Annie Loyer à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Carrière Été 2007 pour la création de trois (3) emplois de surveillants/guides pour les parcs du Moulin-Fisk et du Trou-de-Fée.

Que le taux horaire des employés embauchés sur ce projet soit fixé à 12,00 \$ l'heure.

**ADOPTÉ**

**R 062-2007**

**Programme Carrière Été 2007 - Coordonnateur et animateur aquatique pour le camp de jour**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser Annie Loyer à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Carrière Été 2007 pour la création de deux (2) emplois, l'un de coordonnateur(trice) et l'autre d'animateur aquatique pour le camp de jour de l'été 2007.

Que les taux horaires des employés embauchés sur ce projet soient fixés à:

Coordonnateur(trice) 12,00 \$ l'heure  
Animateur aquatique 10,00 \$ l'heure

**ADOPTÉ**

**R 063-2007**

**Vente du camion International 1999 à la Ville de Saint-Sulpice**

Attendu que le 22 janvier, dans sa résolution R 026-2007, la municipalité de Crabtree acceptait l'offre de la Paroisse de Saint-Sulpice pour l'achat de notre camion incendie International 1999 au prix de 145 000 \$, le tout, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation du ministère des Affaires municipales;

Attendu que le 28 février dernier, le sous-ministre des Affaires municipales, monsieur Jean-Paul Beaulieu, confirmait à la Paroisse de Saint-Sulpice, qu'elle était exempte de demander des soumissions selon les dispositions prévues au paragraphe 2<sup>e</sup> du premier alinéas de l'article 938 du Code municipal;

Attendu qu'à la suite de la réponse du bureau du sous-ministre, la Paroisse de Saint-Sulpice a fait faire une inspection du camion International 1999 par la compagnie Aéro Feu;

Attendu que la compagnie Aero Feu a déposé un estimé de réparation de 3 500 \$ principalement pour l'étanchéité des valves entrée/sortie;

Attendu qu'il y a lieu de demander à la Paroisse de Saint-Sulpice d'accepter le camion dans sa condition actuelle et d'assumer le coût des réparations estimées, moyennant une diminution du prix de vente de 3 000\$;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'accepter de réduire le prix de vente du camion International 1999 de 3 000 \$ soit de 145 000 \$ à 142 000 \$.

**ADOPTÉ**

**R 064-2007**

**Adhésion au Centre de femmes Marie-Dupuis**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'adhérer au Centre de femmes Marie-Dupuis pour l'année 2007 et de défrayer la cotisation annuelle de 10 \$.

**ADOPTÉ**

R 065-2007

Félicitations pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de Marc Chevalier, denturologiste

Attendu qu'il y a lieu de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de pratique professionnelle de Marc Chevalier, denturologiste établi à Crabtree.

Attendu qu'il y a lieu de souligner l'implication toujours soutenue de monsieur Chevalier dans les différents projets auxquels la municipalité sollicitait sa participation.

Attendu qu'il y a lieu de féliciter Marc Chevalier pour son travail, sa présence et son implication dans notre municipalité.

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle , appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de féliciter Marc Chevalier et que copie de cette résolution lui soit envoyée.

**ADOPTÉ**

R 066-2007

Publicité Journal l'Action - 25<sup>e</sup> anniversaire de Marc Chevalier, denturologiste

Attendu que le Journal l'Action prévoit souligner le 25<sup>ième</sup> anniversaire de pratique professionnelle de Marc Chevalier, denturologiste;

Attendu qu'il y a lieu de rendre hommage à monsieur Chevalier ainsi qu'à son entreprise établie chez nous;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle , appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de retenir un espace publicitaire de format "carte d'affaires" au coût de 150 \$ et de rendre hommage à Marc Chevalier pour ses 25 ans de pratique professionnelle chez nous.

**ADOPTÉ**

R 067-2007

Demande d'autorisation à la CPTAQ de Bertrand Côté

Attendu que Monsieur Bertrand Côté est copropriétaire de deux terrains vacants situés dans la zone verte. Le premier terrain est en bordure du chemin Saint-Michel et est composé de deux lots, le 265-6 et le 265-7 du cadastre de Saint-Paul. Le deuxième terrain est une partie du lot 265 du même cadastre et ce terrain est adjacent au premier.

Attendu que le premier terrain était le site d'un commerce de meuble qui a été incendié le 12 août 2003, que la bâtisse a été une perte totale et que le propriétaire n'a pas reconstruit dans l'année suivant le sinistre.

Attendu que le propriétaire du terrain veut vendre le terrain à son fils pour que celui-ci implante une résidence.

Attendu que le propriétaire doit produire une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour utiliser les terrains à d'autres fins que de l'agriculture et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme.

Attendu que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree.

Attendu que même s'il y a dans la zone blanche de la municipalité quelques terrains desservis et disponibles pour l'implantation d'habitations unifamiliales isolées, les possibilités d'utilisation des terrains à des fins agricoles sont à peu près nulles compte tenu qu'ils sont enclavés entre deux propriétés déjà construites et que la superficie est insuffisante pour être viable à l'agriculture.

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Riopel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Crabtree appuie la demande de Monsieur Bertrand Côté auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles les lots 265-6, 265-7, et une partie du lot 265 du cadastre de la paroisse de Saint-Paul d'une superficie de 3942,76 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ**

**068-2007**

**Avis de Motion - règlement modifiant le règlement de zonage 99-044**

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**R 069-2007**

**Adoption d'une liste de comptes**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes apparaissant à la liste du

19 mars 2007 au montant de 179 566,43\$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 19:50 heures.**

---

Denis Laporte, maire

---

Pierre Rondeau, **sec-trés. adj.**